

Le département des Yvelines ne disposait pas au 1^{er} janvier 2003 d'unité de médecine légale hospitalière dans ses hôpitaux. L'idée de créer cette unité au sein du Centre Hospitalier de Versailles naquit, répondant ainsi à une demande croissante et insistante de la population du département et du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Versailles.

Cette unité se compose, à ce jour, de neuf médecins praticiens hospitaliers contractuels, de douze médecins praticiens hospitaliers attachés, de deux infirmières et de deux secrétaires médicales. Les infirmières assurent l'accueil des victimes, les soins et les prélèvements. Les secrétaires assurent le suivi des activités médicales et administratives de l'unité.

Equipe du Dr Fabrice Brion



Un psychiatre, le Dr J.M. BENKEMOUN, participe à la consultation pour déterminer le retentissement psychologique des agressions dont les personnes ont été victimes. Les trois associations d'aide à victi-

mes du département sont également présentes à l'Unité (CIDFF, DIRE et SOS victimes). Elles ont pour mission d'informer les victimes sur les démarches administratives et juridiques concernant leur situation.

Tous les examens effectués par les praticiens de l'Unité sont réalisés exclusivement sur réquisition judiciaire des Officiers de Police Judiciaire et des magistrats du Tribunal de Grande Instance de Versailles. La victime doit donc impérativement porter plainte avant d'être examinée à l'Unité.

L'unité est implantée au sein de la Maison Despaigne. Elle fonctionne 24 heures sur 24 ; ses missions sont celles de la médecine légale, principalement, les examens des victimes d'agressions, aux fins de déterminer l'Incapacité Totale de Travail, au sens pénal. Les différents types d'agression pris en charge sont notamment :

- Les coups et blessures volontaires
- Les agressions sexuelles

- Les maltraitances d'enfants
- Les violences conjugales

- Les conséquences des accidents de la voie publique.

Concernant les victimes d'agression sexuelle, la mission de l'unité est d'effectuer un examen médical à la recherche de lésion génitale et anale ainsi que tous les prélèvements utiles afin de déceler les maladies sexuellement transmissibles, une grossesse potentielle et de débiter tout trai-

tement nécessaire (notamment tri-thérapie) et de diriger les victimes, s'il y a lieu, vers d'autres services référents.

Des recherches de toxiques, de cellules masculines et d'une manière générale, l'ADN de l'agresseur, sont également recherchés dans certains cas.

L'unité est amenée à recevoir les agresseurs présumés, ceci afin d'effectuer les prélèvements nécessaires (toxiques, MST, ADN...).

De plus, des praticiens de l'Unité ont pour mission de se rendre dans les commissariats de police et les gendarmeries du département, pour voir les personnes en garde-à-voir afin de

les examiner et de déterminer leur compatibilité médicale avec la garde-à-voir. Ces praticiens examinent également les personnes victimes ne pouvant se déplacer à l'Unité (à leur domi-

cile ou dans les Hôpitaux du département ou de la région parisienne) et les personnes décédées de mort violente ou suspecte, sur les lieux de découverte de leur corps.

En 2003

+ de 13 000 actes ont été réalisés, dont :

- 9 550 gardés à vue
- 2 748 détermination d'ITT
- 485 levées de corps
- 359 agressions sexuelles
- 207 divers (âge osseux, agresseur, ossements...)

L'année 2005 devrait être celle de la création de la cellule d'accueil des mineurs victimes d'agression sexuelle qui nécessite une réorganisation au sein de

l'Unité. Ceci permettrait une prise en charge plus globale au sein de l'Unité avec les services de Police et de Gendarmerie, les médecins pédiatres et les méde-

cins pédo-psychiatres.

Dr Fabrice Brion
Coordonnateur UML 78
Nathalie Guennec
Secrétariat UML - poste 9708

Pour en savoir plus
www.smlc.asso.fr